

## Impôt des sociétés, plus-values et faux semblants

Benoît Mathieu

Le CD&V veut la tête (fiscale) des plus-values et la N-VA joue au rempart? La réalité est un brin plus complexe.

### le résumé

**Dans son projet de refonte de l'Isoc, Johan Van Overtveldt (N-VA) s'attaque aux dividendes et aux plus-values réalisées par les sociétés.**

**En durcissant les conditions liées à l'exonération fiscale.**

**Quant au projet du CD&V de taxer les plus-values individuelles, il semble tenir essentiellement du symbole.**

Entre ces deux-là, la guerre n'est même plus larvée. Elle a quitté les tranchées et se mène désormais sur la place publique - et tant pis pour ce qui restait de cohésion au sein de la majorité fédérale. Qu'est-ce qui a ainsi attisé ce feu, qui couvait depuis belle lurette? Les aspirations fiscales des uns et des autres? On le sait: le CD&V veut taxer les plus-values et la N-VA, réformer l'impôt des sociétés (Isoc). Les deux se tiennent par la barbichette et jouent à qui contrera le projet de l'autre. L'arrivée de Kris Peeters à Anvers pour les communales de 2018? Un peu des deux sans doute, le tout sur fond d'inimitié ancienne. Et il n'y a aucune raison que cela s'apaise d'ici le grand barnum électoral de 2019.

"La taxe sur les plus-values que veut le CD&V n'aboutira pas." Ce coup-ci, c'est Bart De Wever, le patron de la N-VA, qui a tiré ce week-end, dans les colonnes du *Laatste Nieuws*. "Je ne compte pas planter un nouveau buisson à côté de notre jungle fiscale." De quoi ulcérer les chrétiens démocrates, qui rappellent que, tant pour les plus-values que pour l'Isoc, c'est le Premier ministre qui est à présent à la manoeuvre - on lui souhaite bien du courage. En attendant, le marécage fiscal dans lequel patauge le gouvernement Michel ne manque pas de piquant. Ni de faux-semblants. Le CD&V s'en prend aux plus-values et la N-VA s'érige en rempart? La réalité est plus complexe. En voici la preuve par deux.

### 1

Dans sa réforme de l'Isoc, la N-VA tire 1,5 milliard de plus de la taxation des dividendes et plus-values.

La réforme de l'impôt des sociétés portée par Johan Van Overtveldt baigne dans un certain flou artistique. Lors de son élaboration, plusieurs versions, parfois contradictoires, ont circulé. La note définitive envoyée pour évaluation au Conseil supérieur des Finances (CSF) n'a pas été approuvée en gouvernement. Et, pour une raison mystérieuse, l'avis du CSF n'a toujours pas été officiellement publié - alors qu'il est plutôt favorable au ministre des Finances.

Ce qui nous occupe, c'est que la réforme de l'Isoc comporte un chapitre portant sur les RDT (revenus définitivement taxés) et les plus-values. Les dividendes remontant d'une société fille vers sa mère sont taxés à l'Isoc, sauf s'ils peuvent bénéficier du régime des RDT. Conditions: que la société qui perçoit les dividendes ait une participation d'au moins 10% dans celle qui les distribue, ou d'une valeur supérieure à 2,5 millions d'euros. Et que ladite participation ait plus d'un an au compteur - une durée de détention que Van Overtveldt envisage de faire passer à deux ans.

Venons-en aux plus-values réalisées par les sociétés. À la grosse louche, sauf exceptions imposées à 33,99%, elles ne sont pas (ou très peu) taxées si elles sont réalisées après un an (0% pour les petites sociétés et 0,4% pour les grosses). Tandis qu'un taux de 25% s'applique en deçà du délai d'un an. Ce sur quoi planche le ministre des Finances? Une suppression du taux de 0,4%. Et, surtout, une harmonisation des conditions d'exonération avec celles prévalant dans le régime des RDT. Autrement dit, une participation de minimum 10% ou 2,5 millions serait requise afin de bénéficier de l'exonération fiscale

sur les plus-values.

Mises côte à côte, ces deux mesures touchant dividendes et plus-values devraient financer la baisse du taux de l'Isoc à hauteur de 1,547 milliard. Pas rien. Et de quoi susciter des critiques. Dont celle de Bruno Colmant, entre autres professeur d'économie appliquée à l'UCL. "Avec cette modification, seuls les gros holdings bénéficieront encore de l'immunisation fiscale sur les plus-values. Ce qui est contraire à la logique voulant favoriser l'actionnariat populaire." Et risque d'entrer en collision avec la dernière volonté en date de l'Open Vld, à savoir la mobilisation de l'épargne belge, afin qu'elle vienne soutenir l'économie.

## 2

Le projet du CD&V? "Mal fagoté" ou "incompréhensible".

Si l'on entend peu la N-VA sur son intention de modifier la taxation des plus-values réalisées par les sociétés, il n'en va pas de même du CD&V, qui le crie haut et fort. Les plus-values engrangées par les particuliers doivent être taxées à l'impôt des personnes physiques et participer, elles aussi, à l'effort budgétaire belge. Une question "d'équité fiscale". "Sur le principe, il faut évidemment pouvoir parler de la taxation des plus-values, approuve Etienne de Callataÿ, économiste et fondateur d'Orcadia Asset Management. Elle existe dans des pays qui ne sont pas des enfers communistes, comme l'Allemagne ou les Etats-Unis. Et l'on peut y voir une compensation logique à la baisse de l'impôt des sociétés."

Voilà pour le fond. Sur la forme, par contre, cela coince. "Le projet du CD&V est incompréhensible", juge Bruno Colmant, certes plutôt hostile à la taxation des plus-values. "Mal fagoté et d'une complexité excessive. Une usine à gaz", confirme Etienne de Callataÿ. Qui aligne les griefs. "On avance des considérations qui n'ont aucun rapport et on mélange tout." On exonère les actions des PME? "Une aberration. Que Marc Coucke soit devenu riche avec une petite ou une grande entreprise n'a aucune espèce d'importance. La justice fiscale ne doit pas prendre en compte le nombre d'emplois. De la même manière que mon revenu est taxé de façon identique, que j'aie dû trimer 25 ou 2.500 heures pour le gagner. Qu'il s'agisse d'une société culturelle ou non, d'une PME ou d'une multinationale, d'une société innovante ou pas, tout cela importe peu. L'élément clef est la hausse de la capacité contributive." Même combat pour l'exonération portant sur les "starters".

Et l'immunisation des 50.000 premiers euros sur une période de dix ans? "Quelle est la logique? Cela risque de pousser à 'saucissonner' la réalisation des plus-values, ce n'est pas sain." Pour Etienne de Callataÿ, la proposition du CD&V est surtout "symbolique". "Ce que les propriétaires d'entreprises vont gagner via la baisse de l'Isoc est un multiple de ce qu'ils vont perdre via une taxation des plus-values sous cette forme." Symbolique également la contribution au budget de l'Etat: aux dernières nouvelles, on parle d'un rendement annuel de 80 millions.